



Aa

lematin.ch

La rente-pont passe malgré ses contradictions

4-5 minutes

«Après des années de démantèlement, enfin on reconstruit dans le social», s'est réjouie Katharina Prelisc-Huber (Verts/ZH) ce mercredi au Conseil national. Lors du débat d'entrée en matière sur la loi pour des prestations transitoires en faveur des chômeurs âgés, sa remarque était dans le ton de la journée. Ces dix dernières années ont été marquées par l'amaigrissement des prestations des assurances sociales. Une vision aussitôt contestée par Philippe Nantermod (PLR/VS) qui a rappelé l'adoption du congé paternité!

Un problème bien réel

Après le Conseil des Etats en décembre dernier, le Conseil national est largement entré en matière sur le projet de prestations transitoires, à l'exception de l'UDC, qui dénonce une manoeuvre pour contrer son initiative du 17 mai. Le fait est que durant ces dix années, beaucoup de personnes sont sorties des statistiques du chômage et ont gonflé l'aide sociale. Personne ne conteste que, depuis l'âge de 60 ans, la précarité des travailleurs âgés a fortement augmenté durant cette période. Hormis l'UDC pour qui l'immigration qui en est la cause.

Un monde plus exigeant

Cette rente-pont a été qualifiée «d'échec» par François Pointet (VLVD). Effectivement, c'est un échec de l'économie à intégrer tout le monde. C'est le résultat d'un marché du travail à deux vitesses, voire plus, où les plus lents n'arrivent pas au bout de leur vie active. Cette mesure se discute aussi, au moment où d'autres songent à augmenter l'âge de référence de la retraite au-delà de 65 ans, voire jusqu'à 67 ans. C'est une contradiction de notre système économique basé sur la compétition, où la main d'oeuvre est constamment sortie de sa zone de confort. «Le monde du travail est plus exigeant qu'il y a trente ou quarante ans», a reconnu le conseiller fédéral Alain Berset. Certains perdent pied à l'approche de la soixantaine, par épuisement physique ou psychique. Pour Léonore Porchet (Verts/VD), les difficultés commencent même plus tôt à partir de cinquante ans.

Une «rente de licenciement» ?

En voulant venir en aide aux chômeurs de plus de 60 ans, le Conseil national prend le risque d'un outil à double tranchant. D'un côté, il doit permettre aux chômeurs âgés en fin de droit de recevoir une prestation décente jusqu'à la retraite. De l'autre, il comporte le risque de voir les employeurs se débarrasser justement des employés âgés, sachant qu'ils seront pris en charge par une rente-pont. C'est une «rente de licenciement», dénonce Thomas Aeschi (UDC/ZG). Mais Pierre-Yves Maillard (PS/VD) balaie cet argument avec l'exemple de son canton. Vaud a introduit une rente-pont en 2010 et il n'a pas été constaté un usage abusif de la part des employeurs.

10% du bénéfice de la Confédération

Malgré les réticences des milieux économiques affichées au Conseil des Etats, qui avait poussé l'âge limite à 62 ans, le projet du Conseil national se veut plus généreux et ouvre la porte à une véritable aide à partir de 60 ans avec un système de calcul basé sur les prestations complémentaires. En 2028, cela coûterait 270 millions de francs pour environ 6200 bénéficiaires. C'est beaucoup dans l'esprit des gens, mais à Berne c'est peu, quand on compare aux bénéfices de la Confédération: «C'est moins de 10% du bénéfice de la Confédération l'année dernière», s'est plu à relever Pierre-Yves Maillard.

Un «ultime recours»

La prestation transitoire est un «ultime recours», comme il a été répété à de multiples reprises ce mercredi, après que le chômeur ait fait des démarches durant deux ans et des centaines de demandes d'emploi. Mais c'est surtout l'assurance de ne pas finir à l'aide sociale, dépouillé et traité comme un paria après une vie de labeur. En attendant, la mise en place de cette rente-pont s'annonce complexe durant cette session, puisqu'il faut faire converger le projet du Conseil fédéral, celui des Etats et celui du National.

Eric Felley

Créé: 04.03.2020, 11h36

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?